

## Conseil Municipal du 19 mars 2016

- 1- **Le P.V. de la séance du 3 février 2016** est approuvé par le Conseil Municipal.
- 2- **Les comptes de gestion 2015**, établis par Madame la Trésorière de Neuvic, sont validés à l'unanimité.
- 3- **Les comptes administratifs 2015** sont validés à l'unanimité. Monsieur le Maire ne participe ni aux débats ni aux votes.
- 4- **Les taux de taxes directes** de 2015 sont reconduits comme suit :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation	5.04 %
Taxe foncière (bâti)	7.95 %
Taxe foncière (non bâti)	45.36 %

- 5- **Le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères** de 2015 est reconduit à 7.43 %.
- 6- Le Conseil Municipal valide **l'affectation du Budget principal** à hauteur de 366 000 €.
- 7- **Les Budgets primitifs 2016** sont votés par dix voix « pour » et une abstention comme suit :
  - a/ Budget principal
    - Dépenses de fonctionnement : 2 235 731.82 €
    - Recettes de fonctionnement : 2 235 731.82 €
    - Dépenses d'investissement : 1 306 209.13 €
    - Recettes d'investissement : 1 306 209.13 €
  - b/ Budget annexe du service des eaux
    - Dépenses de fonctionnement : 125 809.49 €
    - Recettes de fonctionnement : 125 809.49 €
    - Dépenses d'investissement : 138 624.92 €
    - Recettes d'investissement : 138 624.92 €
  - c/ Budget annexe du service d'assainissement
    - Dépenses de fonctionnement : 42 995.87 €
    - Recettes de fonctionnement : 42 995.87 €
    - Dépenses d'investissement : 67 663.71 €
    - Recettes d'investissement : 67 663.71 €
  - d/ Budget annexe gîtes et camping
    - Dépenses de fonctionnement : 45 260.94 €
    - Recettes de fonctionnement : 45 260.94 €
  - e/ Etats spéciaux des sections
    - *Section d'Aussinanges*
      - Dépenses de fonctionnement : 6 817.57 €
      - Recettes de fonctionnement : 6 817.57 €
    - *Section de Cisterne*
      - Dépenses de fonctionnement : 16 211.37 €
      - Recettes de fonctionnement : 16 211.37 €
    - *Section du Mons*
      - Dépenses de fonctionnement : 72 515.38 €
      - Dépenses d'investissement : 10 000.00 €
      - Recettes de fonctionnement : 72 515.38 €
      - Recettes d'investissement : 10 000.00 €
    - *Section de May / La Diavette*
      - Dépenses de fonctionnement : 9 105.01 €
      - Recettes de fonctionnement : 9 105.01 €
- 8- Sont admises en **pertes sur créances irrécouvrables** 6 547.53 € pour le budget principal et 426.02 € pour le budget eau.
- 9- Dans le cadre de **la dissolution du POC et du Transcorrézien**, l'emprunt en cours est réparti entre les communes membres.

10- Dans le cadre de la dissolution du Syndicat du POC et du Transcorrézien, **la passerelle himalayenne** doit être reprise par une des communes membres. Pour engager cette démarche, il convient de délimiter la surface de l'ancrage qui est implanté sur la parcelle H947, au lieu-dit « Les Pars » et appartenant à la section du Bourg de SOURSAC ; la parcelle fait une superficie de 91 720 m<sup>2</sup>.

L'implantation de la passerelle, d'environ 10 m<sup>2</sup>, sera bornée et les démarches pour le transfert de la section de SOURSAC vers la commune de SOURSAC seront engagées.

11- Dans le cadre de la dématérialisation administrative et comptable, la commune va signer une convention avec la Préfecture de la Corrèze pour **la dématérialisation ACTES**.

12- **Le Tour du Limousin** passera sur la commune le 18 août 2016. SOURSAC a été retenue pour la « Côte du Meilleur Grimpeur ». A ce titre, une subvention de 250 € sera versée au comité organisateur.

13- Dans le cadre des demandes de subventions pour **le commerce de proximité**, le plan de financements est approuvé par 10 voix « pour » et une abstention :

Région :	38 451 € (17 %)
Département :	20 000 € (9 %)
Europe :	99 524 € (44 %)
Autofinancement :	67 704 € (30 %)
Total :	225 680 €

- Mme et Mr Daniel PETILLOT sollicite **la location du rez-de-chaussée de l'appartement de La Poste** pour y installer leur activité professionnelle. Par dix voix « pour » et une abstention, la location est validée sur la base d'un bail précaire d'un an et le loyer mensuel est arrêté à 180 € HT soit 216 € TTC.

- Avant le décès de Francisco MUNOZ GONZALEZ, la commune avait proposé d'acquérir son **mobil home sis au camping de Spontour** pour une somme de 800 €. Maître FENIES, Notaire chargé du règlement de la succession propose une vente pour un montant de 1 000 €.

Le Conseil Municipal indique vouloir rester sur la base des 800 € en arguant le garage mort perdu depuis le décès du propriétaire.

- Monsieur le Maire indique que l'entreprise BERGHEAUD a été retenue pour **le programme « voirie 2016 »**.

- **L'inauguration de la stèle du 19 mars 1962** aura lieu le 25 juin 2016 à 10 heures 30.

- Madame Joëlle VERBIGUIE indique que deux animations seront proposées à **la bibliothèque** :

- 09/04 : « le potager au naturel »

- 21/05 : conversation avec Marie-France HOUDARD

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 12 h30.